



Municipalité de St-Marc-de-Figuery

Le 21 mars 2025

## AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement numéro 2025-277 modifiant le règlement#21 intitulés règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 3 mars 2025, le conseil a adopté le projet de règlement de modification numéro 2025-277 et intitulé modification du règlement#21 intitulé règlement de zonage.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 1<sup>er</sup> avril, à 18h30. L'objet de l'assemblée est de modifier le règlement #21 intitulé règlement de zonage. Au cours de cette assemblée publique, l'officier municipal expliquera le projet de règlement afin d'être en conformité avec le règlement #162 de la MRC d'Abitibi qui modifie le Schéma d'aménagement et de développement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le résumé du projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 162, chemin des Prés à St-Marc-de-Figuery.

### Résumé du projet :

Modifié la grande affectation du sol AVC qui devra être agrandie au nord afin de remplacer le secteur présentement en AVD.

---

Martine Lachaine  
Greffière-trésorière